

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 2 mai 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au  
300, Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Mmes Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE  
Nancy St-Pierre, CONSEILLIÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-05-2017**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Eve Paradis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point « varia » pour la séance. M. Germain Dupuis mentionne une erreur dans les numéros des points à l'ordre du jour.

**02-05-2017**

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2016**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement que le rapport financier 2016 soit accepté tel que déposé par M. Gilles Lebel de **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** de Saint-Pascal. Voici ci-dessous un extrait :

**Au 31 décembre 2016**

Un déficit de l'exercice de : 2 270 \$  
Un surplus accumulé de 159 907 \$  
Non affecté : 72 697 \$  
Affecté : 87 210 \$ qui se définit comme suit : eaux usées : 19 640 \$,  
communautaire : 19 570 \$, camion incendie : 7 000 \$, citerne : 40 000 \$ et  
fonds 100<sup>e</sup> : 1 000 \$.  
Fonds réservé pour le réseau routier : 37 937 \$

**Au 31 décembre 2015**

Un déficit de l'exercice de : 12 160 \$  
Un surplus accumulé de 162 607 \$  
Non affecté : 82 967 \$  
Affecté : 79 640 \$ qui se définit comme suit : eaux usées : 19 640 \$,  
communautaire : 20 000 \$ et citerne : 40 000 \$  
Fonds réservé pour le réseau routier : 39 246 \$

N.B. : M. Lebel se prononce sur le résultat des États financiers 2016 de la municipalité à la suite des explications fournies :

**03-05-2017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2017**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 4 avril 2017 soit adopté tel que déposé.

04-05-2017

**RESULTAT APPEL D'OFFRES /VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR 4 ANS (2017-2020)/CAMIONNAGE ALAIN BENOIT INC.**

**Attendu** qu'une demande de soumission publique a été faite pour un contrat de quatre ans pour la vidange des fosses septiques du réseau du village et des résidences isolées :

**En conséquence**, le résultat, suite à la vérification des soumissions déposées telles que décrites ci-dessous :

|                         | 2017         | 2018        | 2019         | 2020         | Total        | TPS           | TVQ            | Total           |
|-------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|---------------|----------------|-----------------|
|                         | 82           | 64          | 82           | 87           |              |               |                |                 |
| Camionnage Alain Benoit | 148          | 148         | 149          | 150          |              |               |                |                 |
|                         | 12 136<br>\$ | 9 472<br>\$ | 12 218<br>\$ | 13 050<br>\$ | 46 876<br>\$ | 2343,80<br>\$ | 4 675,88<br>\$ | 53 895,68<br>\$ |
| Campor                  | 152          | 152         | 156          | 156          |              |               |                |                 |
|                         | 12 464<br>\$ | 9 728<br>\$ | 12 792<br>\$ | 13 572<br>\$ | 48 556<br>\$ | 2427,80<br>\$ | 4 843,46<br>\$ | 55 827,26<br>\$ |

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de Camionnage Alain Benoit inc. comme la plus basse soumission conforme au montant de 53 895,68 taxes incluses.

05-05-2017

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2014-2018 (2<sup>e</sup>)**

**Attendu que :**

- la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu que :**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la Programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de

recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

06-05-2017

#### **CHEMIN DE SAINT-RÉMI / PROMOTEURS DU PROJET**

**CONSIDÉRANT QUE** d'importantes modifications ont été apportées au Chemin Saint-Rémi, faisant en sorte que des municipalités ont été retirées du tracé ou ont désormais un rôle diminué;

**CONSIDÉRANT QUE** ces modifications ont été apportées de manière unilatérale par les promoteurs sans consultation ou discussion préalable avec les municipalités partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite d'un tel projet nécessite impérativement la solidarité, la collaboration et le respect entre l'ensemble des partenaires impliqués, mais que ces décisions et cette façon de faire ne reflètent pas ces valeurs et ne témoignent pas des quatre conditions initiales de réussite du projet, soit la co-création, notre engagement, votre engagement et la synergie entre tous (partage);

**CONSIDÉRANT QUE** les changements apportés au tracé impactent grandement certaines municipalités du Haut-Pays du Kamouraska et mettent en péril l'adhésion régionale au projet;

**CONSIDÉRANT** l'investissement en temps et en argent de la municipalité, ses entreprises et citoyens impliqués dans le projet;

**CONSIDÉRANT** la volonté des promoteurs de redéployer dans le futur le chemin, des boucles alternatives ou supplémentaires et que le Chemin aura besoin du support et de l'adhésion des municipalités pour se développer;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun partenaire n'aurait investi autant de temps et d'argent pour un projet d'une si courte durée;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons acquiescé aux demandes des promoteurs avec enthousiasme et dans les délais prescrits.

**Sur la proposition de : Mme Nancy St-Pierre  
Il est résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite signifier aux promoteurs sa grande déception face aux nouvelles orientations du Chemin Saint-Rémi pour l'année 2017. Sans pour autant exclure les nouveaux partenaires, le conseil demande aux promoteurs de réviser ses choix et de maintenir dans le tracé les municipalités kamouraskoises qui en ont été exclues sachant que cette décision a été prise tardivement et que les partenaires sont tous prêts pour l'été 2017 avec les exigences des promoteurs.

De plus, il souligne le manque de communication des promoteurs vis-à-vis ses partenaires et espère, pour les municipalités qui sont toujours concernées ou celles qui seront appelées à l'être dans le futur, que le Chemin Saint-Rémi prendra soin de travailler avec ses partenaires en accord avec ses valeurs. Ainsi le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'attendra à un suivi et une réponse rapide du promoteur, soit d'ici 30 jours à compter du 31 mai 2017.

07-05-2017

### **SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de la santé mentale se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 mai par le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » :

**CONSIDÉRANT QUE** les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des québécoises et des québécois :

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

**CONSIDÉRANT** la semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positives de la population :

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de l'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne du <http://smq-bsl.org>
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité proclame par la présente la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale dans la municipalité** de Saint-Joseph-de-Kamouraska et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à

reconnaître les bénéfiques des 7 astuces pour se recharger.

08-05-2017

#### **SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 4 AU 10 JUIN 2017**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska proclame la semaine du 4 au 10 juin 2017 la semaine de la municipalité.

09-05-2017

#### **POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE CONTINU AU BLOC OPÉRATOIRE DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA DE LA POCATIÈRE**

**Attendu que** diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et *la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-de-Fatima de La Pocatière ;*

**Attendu** la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière ;

**Attendu que** cette fermeture va à l'encontre du principe d'« offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

**Attendu** l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population ;

**Attendu que** la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

#### **En conséquence,**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu.

Il rappelle au Ministre que la mission du ministère, *est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.* Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des

services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

Il est également résolu de transmettre la présente au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, à la présidente et directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, Mme Isabelle Malo, et à monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

**10-05-2017**

**AVANCE DE FONDS POUR LES FRESQUES À L'OTJ /SUBVENTION DE «PIC» CANADA**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une avance de fonds de 600 \$ à Mme Charlène Dupasquier afin de réaliser deux fresques à l'OTJ au montant de 1 200 \$. Ce projet a été accepté dans le programme de subvention PIC Canada.

**11-05-2017**

**DÉFI/VÉLO/2017 AUTORISATION DE CIRCULER A SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la circulation des vélos dans la municipalité lors du DÉFI/ VÉLO du 1 juillet 2017.

**12-05-2017**

**DÉFI/VÉLO/2017/PRÊT D'UNE CAMIONNETTE AVEC CHAUFFEUR**

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le prêt d'une camionnette avec gyrophare et chauffeur lors du DÉFI/ VÉLO 2017 afin de venir en aide à la sécurité publique et ainsi assurer une plus grande sécurité lors de cet événement.

**13-05-2017**

**DÉFI/VÉLO/2017/ AUTORISATION DE SORTIE DES CAMIONS DES SERVICES INCENDIE AVEC GYROPHARES ET DU PERSONNEL INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la sortie des camions des services incendie avec gyrophares et du personnel incendie dans la municipalité lors du DÉFI/ VÉLO 2017 et ce, sans frais afin d'assurer la sécurité de tous les participants et bénévoles.

**14-05-2017**

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois d'avril 2017 ;

Prélèvements directs : \$2 391,69  
Remboursement payé à l'intérieur de la paie : 20 \$  
Frais de déplacement et de repas : 559,20 \$  
Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$  
Salaires et frais Desjardins : P.P. 8 et 9. : 7 762,66 \$ + 63,31 \$  
Liste des comptes à payer au 31 avril 2017 : 34 661,31 \$  
Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition  
de M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité qu'ordre est  
donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les  
fonds disponibles au compte de la municipalité.

**15-05-2017**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe  
et résolu à l'unanimité que la séance est levée à 22h15.

---

Roland Leroux, maire

---

Nathalie Blais, directrice générale

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal  
tenue le 25 mai 2017 à 19h30 à la salle du conseil située  
au 300, Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM Roland Leroux, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Mmes Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE  
Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**Une convocation a été faite par courriel et tous les membres étant présents, ils ont confirmé par écrit et renoncé à l'avis légal de 48 heures.**

**16-05-2017**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
CONVOCAION SPÉCIALES**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour soit adopté avec comme principale sujet la démission de M. Bruno Bossé, inspecteur municipal.

**17-05-2017**

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. BRUNO BOSSÉ,  
INSPECTEUR MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre de démission a été remise à la directrice générale en date du 23 mai 2017 pour un départ au 18 mai 2017 ;

**SUR PROPOSITION DE M. Germain Dupuis  
IL EST RESOLU A L'UNANIMITE**

Que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme et accepte la démission de M. Bossé en date du 18 juin 2017.

**18-05-2017**

**REMPLACEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Sur proposition de Mme Nancy St-Pierre, il est résolu à l'unanimité que :

M. le maire soit, par la présente résolution, autorisé à communiquer avec le 2<sup>e</sup> candidat qualifié l'a dernier pour valider son intérêt et lui demander une rencontre avec le sous-comité. Le conseil autorise aussi à faire l'embauche de contractants pour la tonte du gazon et du ménage de l'édifice municipal et des loisirs au besoin, pour environ trois heures par semaine et ce, pour l'été 2017. Ceci permettra au nouvel inspecteur municipal de se familiariser avec le travail.

**19-05-2017**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves



Lapointe et résolu à l'unanimité que la séance est levée à 21h04.

---

Roland Leroux, maire

---

Nathalie Blais, directrice générale